

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

La réunion du Conseil Municipal du 26 février s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Laurence DESSALCES qui donne procuration à Laurent REYMOND, Félix GRANGEON qui donne procuration à Pierre BRESSELLE, Séverine DARNE qui donne procuration à Isabelle ROCHE.

Absents : Corinne EXBRAYAT, Annie MAUTE, Michèle ISSARTEL et Denis SOULIER ;

Monsieur Jérôme ANDRE a été nommé secrétaire.

Le dernier compte rendu du 19/12/2017 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

CONVENTION AVEC DIRECT ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en sa séance du 30 juin 2017 a délibéré pour adhérer au groupement de commandes d'énergie et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats avec les prestataires retenus par le groupement. Monsieur le Maire informe le Conseil que Direct Energie a été retenu pour les contrats du segment C5 et ENEDIS pour les contrats supérieurs.

CONVENTION PREVOYANCE

Le CDG 43 envisage de lancer une nouvelle consultation afin d'obtenir un contrat de protection sociale complémentaire concernant la prévoyance. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mandater le CDG pour procéder à une mise en concurrence.

CONVENTION SPA

La convention fourrière passée avec la SPA arrive à son terme. La cotisation s'élève à 0.65€ par habitants. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

AVENANT SERVICE RETRAITE CDG 43

La convention d'adhésion au service assistance retraite souscrite en 2015 doit être prorogée pour une période d'un an jusqu'au 31/12/2018.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention.

EXTENSIONS RESEAUX D'EAU

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la réalisation des travaux d'extension de réseaux et la participation de la commune fixée par le syndicat des eaux du velay.

- MOULIN – CLUZEL Couteaux A.E.P.
- BRUCHET Couteaux A.E.P. et E.U
- CHARRE Rochaubert A.E.P.

BILAN QUALITE DE L'EAU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le bilan concernant la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur la période 2013-2017 soumis par l'A.R.S.

Conformité bactériologique 92% - Conformité chimique 100%

BILAN SDIS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le bilan de l'activité opérationnelle de l'année écoulée par le SDIS, soit 56 interventions sur la commune, majoritairement en secours à la personne.

DROITS DE PREEMPTION

- Maison MARION, 8 rue de Laussonne
- Bar le Calypso (maison MANDONNET) 4 rue du Puy

A l'unanimité, le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

ACCORD A TITRE EXCEPTIONNEL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AU DELA DE 25 HEURES MENSUELLES

Monsieur le Maire expose que les conditions climatiques imposent un surcroît de travail aux agents en charge du déneigement.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à accorder et mandater les heures supplémentaires exceptionnelles effectuées par les agents (au-delà de 25 heures mensuelles).

REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS DES AGENTS

Lors de missions à la demande de la collectivité ou lors de formations, les agents sont amenés à engager des frais. Le conseil municipal à l'unanimité décide le remboursement de ces frais sur présentation de justificatifs à hauteur maximum de 60€ la nuitée, 15,25€ le repas, indemnisation du déplacement au km et selon la puissance du véhicule pour les frais de formation.

Divers :

- AXA

Information sur une proposition de mutuelle communale

- TAPE

Retour à la semaine de 4 jours. Monsieur le Maire rappelle le dispositif intercommunal choisi pour les temps d'activités péri éducatives et la possibilité offerte d'un retour à la semaine de 4 jours. Il expose les résultats des enquêtes effectuées et le positionnement du conseil d'école réunit le 23/01/2018. Le conseil municipal à l'unanimité approuve donc le retour à la semaine de 4 jours.